

Tribunal de Perpignan : Ivre et sans permis, il percute une promeneuse et prend la fuite

Le conducteur qui cumule déjà de très nombreuses condamnations pour délits routiers a été retrouvé après une enquête de la gendarmerie et lourdement condamné.

Ce 5 juin, la malheureuse touriste américaine a cumulé les malchances. Elle venait d'arriver en France pour rejoindre son mari. Le couple marchait le long de la départementale qui relie Les Angles à Formiguères. Pour réduire les risques, plutôt que de progresser sur le bitume face à la circulation, les deux promeneurs ont préféré traverser la chaussée et continuer sur l'herbe leur randonnée afin de laisser une distance entre la route et eux. C'est alors qu'un automobiliste perd le contrôle de sa trajectoire et vient percuter de dos la touriste, qui pourtant était plus loin de la route que son mari. La polo verte retrouve le bitume, accélère et disparaît. Aussitôt le mari donne l'alerte. La dame est secourue, elle souffre de fractures multiples, l'ITT légale est établie à 45 jours !

La gendarmerie lance l'enquête, la trace de la Polo est vite remontée. Elle est retrouvée au camping de Formiguères, les dégâts qu'elle présente correspondent à l'accident. Son propriétaire explique qu'il l'avait prêtée à un ami, lequel lui a dit avoir percuté une biche avant de partir précipitamment. Il lui a par la suite avoué par téléphone qu'il a en fait renversé une personne. Il lui a demandé de signaler le vol du véhicule. Le fautif est retrouvé dans un bar non loin de là.

Il est placé en détention le temps qu'il faut aux médecins pour estimer l'ITT. Ce mercredi il faisait face à ses juges. *"Je souffre d'un stress post-traumatique, je suis alcoolique, ce jour à là je crois que j'ai perdu connaissance au volant. Le choc m'a réveillé. J'ai paniqué..."*

Face à ce comportement *"intolérable"* et vu les 12 mentions qui ornent déjà le casier du prévenu récidiviste, la procureure réclame 18 mois ferme. Ce sera la sanction décidée par le tribunal.